



Restitutions des charges locatives

Par **Marie69**, le **27/01/2015 à 16:20**

Bonjour;

J'étais locataire et j'ai quitté mon appartement sur Lyon le 31/08/2014.
Mon ex-proprétaire ne m'a pas restitué la caution disant qu'elle avait dû refaire la peinture d'une chambre, avec une partie de la caution et je devais attendre fin septembre après l'AG pour obtenir la régularisation des charges.

Le 12/12/2014, j'ai reçu ce mail: "pour votre bonne information, je n'ai toujours pas reçu le compte de charge définitif

Je vous souhaite de passer de très bonnes fêtes de fin d'année.

Bien à vous."

À ce jour, je n'ai toujours pas obtenu les documents définitifs. Je ne sais pas combien j'ai payé des charges...

Que dois-je faire dans ce cas?

Vous remerciant pour votre aide

Bonne réception

Cordialement

Marie